

Géopolitique d'une région frontière

L'Europe à la veille du "Voyage d'Allemagne"

par Georges VIARD

L'explication traditionnelle, chère aux historiens de l'école de Lavis, de l'expédition victorieuse de Henri II aboutissant à l'occupation des Trois-Evêchés reste gravée dans bien des mémoires. Elle peut se résumer en quelques formules : le sursaut d'une France encerclée de tous côtés par les possessions de Charles Quint ; l'abandon du rêve italien au profit d'une politique réaliste des frontières naturelles ; les débuts de l'acquisition des pays lorrains, terres de langue française au-delà de la Meuse et conduisant au Rhin ; la recherche de l'équilibre européen. Ces maximes, nées dans un climat de nationalisme exacerbé, ont été depuis longtemps nuancées, voire rejetées pour cause d'anachronisme, car elles reposent sur une vision peu satisfaisante des Etats, tels qu'ils se constituent dans la première moitié du XVI^e siècle, encore marqués par certains idéaux du moyen âge et déjà confrontés aux difficiles réalités d'une concurrence existentielle. Sans apporter de nouveaux éléments au débat, l'exposé qui suit voudrait simplement regrouper quelques réflexions susceptibles de mieux faire comprendre le climat international dans lequel se déroula le "Voyage d'Allemagne" en 1552-1553. Derrière l'expédition du roi de France, s'entremêlaient, semble-t-il, trois mythes revigorés, trois rêves inassouvis et trois réalités urgentes¹.

1. Nous nous contenterons de rappeler ici les travaux les plus récents qui ont inspiré notre exposé. On y trouvera d'abondantes bibliographies permettant de prolonger la réflexion.

BELY (Lucien)(dir.), *L'invention de la diplomatie*, Paris, P.U.F., 1998, 376 p.
BOIS (Jean-Pierre), *Les guerres en Europe, 1494-1792*, Paris, Belin, 1993, 320 p.

CABOURDIN (Guy), *Histoire illustrée de la Lorraine. Les Temps modernes. 1. De la Renaissance à la guerre de Trente ans*, Metz, Editions Serpenoise, Nancy, Presses universitaires de Nancy, "Encyclopédie illustrée de la Lorraine", 1991, VIII-248 p.

CHAUNU (Pierre) et ESCAMILLA (Michèle), *Charles Quint*,

1. Trois mythes revigorés

Les mythes ont la vie dure et ils alimentent durablement, non seulement l'imaginaire des foules, mais également l'argumentaire des dirigeants politiques. Ainsi, en ce milieu du XVI^e siècle, les vieux idéaux médiévaux de la chrétienté, de l'empire universel et de la croisade conservaient une grande partie de leur force.

À première vue, la Chrétienté apparaissait plus que moribonde. Non seulement Byzance, relayée par Kiev et Moscou, n'était plus dans Rome depuis longtemps, mais l'Occident était profondément divisé depuis que Martin Luther (1483-1546) avait levé, en 1517, l'étendard de la révolte contre Rome, entraînant derrière lui de nombreux partisans, suivi par d'autres réformateurs comme Jean Calvin (1509-1564), maître à penser des futurs huguenots français. Parler de l'unité chrétienne, alors que les camps s'affrontaient violemment, que les bûchers se multipliaient, que les Etats adoptaient des politiques contraires au nom du même Evangile, semble évidemment paradoxal. Pourtant l'union des chrétiens restait un idéal et beaucoup pensaient encore que cette unité pourrait être restaurée à peu de frais. Réunir un concile apparaissait, depuis 1517, comme une des solutions possibles, mais Rome y

Paris, Fayard, 2000, 854 p.

CLOULAS (Ivan), *Henri II*, Paris, Fayard, 1985, 691 p.

CONTAMINE (Philippe)(dir.), *Guerre et concurrence entre les Etats européens du XIV^e au XVIII^e siècle*, Paris, P.U.F., 1998, 420 p.

DUPRONT (Alphonse), *Le mythe de croisade*, Paris, Gallimard, 1997, 4 vol., 2172 p.

JACQUART (Jean), *François 1^{er}*, Paris, Fayard, 1981, 440 p.

ZELLER (Gaston), *Les Temps modernes, 1, De Christophe Colomb à Cromwell, tome second de l'Histoire des relations internationales*, publiée sous la direction de Pierre Renouvin, Paris Hachette, 1953, 326 p.

resta longtemps hostile, par crainte d'y voir à nouveau remis en cause les pouvoirs de la papauté. Paul III Farnèse (1534-1549) se résolut cependant à convoquer les évêques à Mantoue (pour 1537, puis pour 1539), ensuite à Trente (pour 1545). Mais, dès les premières sessions (1546 et 1547), puis sous Jules III Del Monte (1550-1555), durant les sessions de 1551, le concile adopta des positions totalement défavorables aux réformés. En même temps, il se heurtait au mauvais vouloir du roi de France qui voyait, dans cette assemblée, un instrument au service de l'empereur. Celui-ci pensait du reste qu'il lui appartenait de restaurer l'unité de la chrétienté. À défaut de concile, il avait cherché la conciliation lors de colloques de théologiens rassemblés à Ratisbonne en 1541 ou en 1546. Le roi de France ne renonçait pas non plus au rétablissement de l'unité religieuse. Au traité de Crépy (16 septembre 1544), François 1^{er} s'était engagé à travailler en ce sens. En même temps qu'il passait alliance avec les princes protestants allemands en 1552, Henri II confiait au cardinal Charles de Lorraine la mission de rechercher un compromis acceptable avec les réformés. Dans l'ancienne Chrétienté, la division n'était donc ressentie que comme provisoire et l'on rêvait partout d'un retour à l'unité.

En favorisant les rapprochements et en cherchant des compromis, Charles Quint s'appuyait de son côté sur le vieux mythe impérial et l'idée de la monarchie universelle. Mis à mal dans les dernières années du XV^e siècle, le mythe avait été grandement renouvelé par l'élection de 1519. Héritier des ducs de Bourgogne, des rois d'Aragon et de Castille, et des Habsbourg d'Autriche, Charles de Gand régnait sur un empire "*où le soleil ne se couchait jamais*". Après avoir écarté les Français d'Italie après Pavie (24 février 1525), il s'était fait couronner roi des Lombards et empereur par le pape à Bologne (1530). Le chancelier Mercurio Gattinara pouvait, avec quelque raison, en conclure que l'empereur avait reçu du ciel une mission universelle:

"Sire, puisque Dieu vous a conféré cette grâce immense de vous élever par-dessus tous les rois et princes de la Chrétienté à une puissance que jusqu'ici n'a possédée que votre prédécesseur

Charlemagne, vous êtes sur la voie de la monarchie universelle, vous allez réunir toute la chrétienté sous une même houlette" 2.

Sans doute, les nombreuses difficultés rencontrées sur son chemin avaient-elles abaissé sérieusement les prétentions universalistes de Charles Quint, qui s'était heurté, en Europe et au cœur même de ses possessions, à de multiples ambitions contraires. Mais le prestige impérial demeurait considérable et le protocole diplomatique, dans la mesure où il existait déjà, reconnaissait à l'empereur couronné par le pape la première place parmi les princes de la chrétienté. Ainsi fit François 1^{er} lorsqu'il reçut Charles Quint sur les bords de la Loire et à Paris, en novembre 1538-janvier 1539, après l'avoir autorisé à traverser librement le royaume pour aller mater la révolte de ses sujets gantois.

Les mythes de l'unité chrétienne et de la monarchie universelle se nourrissaient d'un troisième imaginaire, la croisade ³. En ce domaine, les événements récents avaient donné du corps au mythe et montré la nécessité d'une action défensive contre l'Islam. À l'est du continent européen, les Turcs ottomans, maîtres de Constantinople depuis 1453, étaient repassés à l'offensive et, après Sélim 1^{er} (conquérant de la Syrie et de l'Égypte en 1516-1517), son fils Soliman le Magnifique, sultan et calife en 1520, s'emparait de Belgrade en 1521, puis, après Mohacs (1526), d'une bonne partie de la Hongrie. Il enlevait Rhodes aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem en 1522 et, en 1540, plusieurs îles et points stratégiques en Adriatique aux Vénitiens. Certes, Soliman dut lever le siège de Vienne en 1529, mais la menace demeurait plus que sérieuse et, en 1541, tout le centre de la Hongrie passait sous son contrôle. De plus, en Méditerranée occidentale, les "Barbaresques" d'Afrique du Nord, menés par Kaïreddine (Barberousse), se plaçaient sous la protection du sultan et menaient la vie dure aux flottes européennes comme aux populations riveraines, périodiquement soumises à des raids dévastateurs. L'échec de l'expédition d'Alger, menée en personne par Charles Quint en 1541, symbolise les difficultés rencontrées face à la puissance musulmane. Loin d'être unie face aux Turcs, l'Europe chrétienne se montrait surtout réaliste. Ni

2. Cité par P. Chaunu et M. Escamilla, *op.cit.*, p.142.

3. Cf. dans le chapitre sur *les Solitaires de la croisade*, les pages consacrées à Charles Quint par Alphonse Dupront, *op.cit.*, t.I, p. 366-389.

Venise, ni la France n'hésitèrent à rechercher leur alliance. Dès la captivité de François 1^{er}, sa mère Louise de Savoie avait envoyé une "ambassade" au sultan. Ensuite, notamment grâce à l'Espagnol Antonio Rincon, passé au service du roi de France, les missions s'étaient multipliées : elles aboutirent aux conventions, réunies sous le nom de "capitulations", accordant aux marchands français un traitement de faveur en terre ottomane (1535-1536). En 1543, une flotte française se joignit à celle des "Barbaresques" pour prendre Nice et, durant l'hiver 1543, Toulon fut abandonnée à ces derniers.

"A voir Toulon, écrivait un observateur, on dirait être à Constantinople, chacun faisant son métier et fait de marchandises turques avec grande police et justice" ⁴.

De telles alliances faisaient scandale dans la chrétienté. Pour le roi, elles ne répondaient qu'à des nécessités temporaires. L'idéal demeurait : au traité de Crépy, François 1^{er} promettait d'aider Charles Quint dans sa lutte contre les Turcs.

Ainsi les vieux idéaux subsistaient. Ils étaient largement partagés par les puissants. En Lorraine tout particulièrement. La maison ducale conservait précieusement dans ses armoiries celles du royaume de Jérusalem et se voulait championne de la chrétienté. En se lançant dans la guerre des Paysans, le duc Antoine n'avait-il pas repris à son compte le double idéal de l'union de la chrétienté et de la croisade? Les Guise, si influents à la cour de France, ne partageaient-ils pas la foi de leur aïeul et n'en faisaient-ils pas un des guides de leur action?

2. Trois rêves inassouvis

Moins lointaines que ces mythes même revigorés, trois questions posées depuis les premières années du siècle restaient en suspens : la Navarre, la Bourgogne et le Milanais. Il s'agissait de querelles d'héritages, que l'on ne saurait comprendre sans se référer au droit féodal concernant à la fois les succes-

sions territoriales et les liens vassaliques. Deux surtout intéressaient plus directement les frontières orientales du royaume de France, mais l'on ne saurait négliger le front des Pyrénées.

Au sud-ouest, le royaume de Navarre, à cheval sur les Pyrénées, constituait une première pomme de discorde entre Français et Espagnols. Entre les mains de princes français au XIV^e siècle (comtes de Champagne, puis d'Evreux), il était disputé, depuis la mort de Blanche de Navarre en 1441, par plusieurs rameaux de la famille des comtes de Foix-Béarn. À la mort de Gaston de Foix, le vainqueur de Ravenne et neveu de Louis XII (1512), la compétition se poursuivit entre la famille d'Albret et le roi Ferdinand d'Aragon. Ce dernier fit entrer ses troupes à Pampelune en juillet 1512, profitant notamment de l'excommunication fulminée par le pape Jules II della Rovere (1503-1513) contre les d'Albret, coupables de n'être point entrés dans la Sainte-Ligue contre les Français et d'avoir soutenu le concile schismatique de Pise (convoqué par le roi Louis XII).

En septembre 1512, Ferdinand prit le titre de roi de Navarre et, après l'échec d'une contre-offensive menée par ses rivaux, s'établit à Saint-Jean-Pied-de-Port. Toute la Haute-Navarre (au sud des Pyrénées) fut réunie aux royaumes espagnols et la Basse-Navarre (au nord) partagée entre Castille et Albret. Dès 1517, François 1^{er} avait promis son aide au nouveau souverain nominal, Henri d'Albret, pour la reconquête des territoires perdus. En 1527, ce dernier épousait Marguerite d'Angoulême, soeur du roi de France. Dès lors et très régulièrement furent agités des projets de reconquête (Henri d'Albret récupérant la totalité de la Basse-Navarre en 1530) et, en 1537-1538, menés des pourparlers secrets avec Charles Quint, mais sans succès. Lorsque mourut Henri d'Albret en 1555 (Marguerite était décédée en 1549), la Haute-Navarre se trouvait toujours entre les mains de l'empereur avant de passer à son fils Philippe II. Mais la revendication demeurait. Soutenue par Jeanne d'Albret, elle devait passer à son fils Henri de Navarre, le futur Henri IV, et à tous les rois de France jusqu'à la fin de l'ancien régime.

4. Cité par Henri Hauser et Augustin Renaudet, *Les débuts de l'âge moderne*, Paris, P.U.F., "Peuples et civilisations", t. VIII, 4^e édition, 1956, p. 482.

Plus important par ses conséquences que le rêve navarrais de la famille d'Albret, fut le rêve bourguignon de Charles Quint. Petit-fils de Marie de Bourgogne, unique héritière de Charles le Téméraire et des grands ducs d'Occident, Charles Quint revendiqua toute sa vie la totalité de l'héritage. À la mort du Téméraire, Louis XI s'était empressé de s'emparer d'une bonne partie des possessions du défunt, notamment les duché et comté de Bourgogne. Au traité d'Arras (23 décembre 1482), Maximilien (veuf de Marie) avait entériné tacitement la mainmise du roi de France sur le duché et fait de la Comté une partie de la dot de sa fille Marguerite, alors promise en mariage au dauphin Charles. Mais devenu Charles VIII, ce dernier épousa la duchesse Anne de Bretagne et, au traité de Senlis (23 mai 1493), rétrocéda la dot de sa première fiancée. À la différence de son grand-père Maximilien, Charles Quint ne renonça jamais à l'espoir de récupérer le duché de Bourgogne. Dans son testament de 1522, il demandait, si le duché lui avait été rendu au moment de son décès, à être enterré à la Chartreuse de Champmol,

"lez notre ville de Dijon..., lez et avec les corps de feus nos prédécesseurs " 5.

Au lendemain de Pavie, au traité de Madrid imposé à François 1^{er} captif (14 janvier 1526), l'empereur exigea la cession de la Bourgogne, clause que le roi de France reconnut par avance et devant notaire comme nulle car subie par contrainte, clause que repoussèrent effectivement les Etats de Bourgogne en juin suivant et qui ne put entrer en application.

En 1529, au traité de Cambrai, Charles Quint ne demanda plus le beau duché. Mais dans ses *Instructions* à son fils, il écrivait en 1548:

"Nos prétentions sur le duché de Bourgogne, notre patrie, je les ai par gain de paix laissées en sommeil, mais n'y renoncez pas " 6.

Sur tous ses portraits, l'empereur portait le collier de la Toison d'or, et, dans son agonie, il aurait pronon-

cé trois noms : Jésus, Marie, Bourgogne. Jusqu'au bout Charles de Gand était resté un Bourguignon. Et le rêve n'avait pu se matérialiser.

Le rêve milanais de François 1^{er} et de Henri II s'appuyait aussi sur des considérations dynastiques, héritées de Louis XII, dont la grand-mère, Valentine Visconti, appartenait à l'ancienne famille ducale de Milan, écartée par les Sforza. Dès son avènement en 1498, Louis XII avait pris le titre de duc de Milan (il possédait par héritage le comté d'Asti). L'année suivante, il partait conquérir le Milanais, s'emparait à Novarre (8 avril 1500) de Ludovic Sforza (qui mourra à Loches en 1508) et se mêlait de la politique très complexe des Etats italiens, se heurtant bientôt au redoutable Jules II. Ce dernier s'était d'abord appuyé sur le roi de France dans sa lutte contre les Vénitiens (victoire française d'Agnadell en mai 1509), puis s'était retourné contre lui en s'alliant aux Suisses. D'abord vainqueurs à Ravenne (1512), les Français avaient été battus à Novarre en 1513 et les Sforza étaient rentrés à Milan. À son tour François 1^{er} se lança dans l'aventure : Marignan (1515) lui permit de récupérer le Milanais (Maximilien Sforza s'établit en France) et de signer avec le pape Léon X Médicis (1513-1521) le concordat de Bologne et avec les Suisses la "paix perpétuelle" de Fribourg (1516). Mais, dès 1521, les troupes impériales et pontificales reprenaient Milan et y rétablissaient François Sforza.

Le roi de France n'eut de cesse de récupérer le beau et riche duché, en 1522 (défaite de La Bicoque), en 1522-1523 (mort de Bayard). Mais après Pavie, le Milanais semblait définitivement perdu. François 1^{er} pourtant ne se résignait pas. Lorsque, au lendemain de la mort sans héritier de François Sforza, le duché revint à l'empereur (1^{er} novembre 1535), le roi revendiqua une fois de plus "son héritage", tout comme lorsque Charles Quint en investit son fils Philippe en 1540. Les guerres indécises qui s'ensuivirent aboutirent à l'occupation de la Savoie par les Français, mais le Milanais restait inaccessible. La paix de Crépy (1544) esquissait un début de solution : évacuation de la Savoie, projets de mariage pour le dernier fils du roi, Charles d'Orléans ; si ce

5. Cité par les mêmes, p. 405.

6. "La Bourgogne a été pour Charles l'enjeu presque unique, écrit Pierre Chaunu. Ses mots: 'Rendez-moi ma Bourgogne' n'ont rien de rationnel; ils ne mettent aucun intérêt politique en jeu. Charles s'est

résigné à cette perte mais ne l'a jamais acceptée et la vivra comme une souffrance. La Bourgogne sera - avec le nom du Christ et de la mère de Dieu - sur les lèvres du mourant. Mais il est hors du pouvoir du roi de France de s'en dessaisir." P. Chaunu et M. Escamilla, *op.cit.*, p.93-94.

dernier épousait une fille de l'empereur, celle-ci recevait en dot le Milanais ; s'il épousait la nièce du souverain (fille de Ferdinand), elle aurait l'expectative des Pays-Bas. La mort du duc d'Orléans remit tout en question (1545) : la Savoie resta occupée, Philippe conserva le Milanais. Successeur de son père en 1547, Henri II ne renonça nullement au Milanais. S'y joignit un conflit entre le pape Jules III, ami de l'empereur, et les Farnèse, soutenus par Henri II (Orazio Farnèse, petit-fils de Paul III, était fiancé à Diane de France, fille naturelle du roi). Dans la guerre qui s'annonçait, l'Italie restait donc très présente.

Sur ces rêves d'héritages perdus pouvaient donc se greffer bien des prétextes de conflits. Le vieux droit féodal servait à justifier nombre de revendications. Charles Quint avait réussi à se dégager de ses devoirs de vassal pour ses comtés de Flandre et d'Artois, qu'il avait intégrés dans le Saint-Empire avec l'ensemble des Pays-Bas (cercle de Bourgogne, 1548). Mais ce résultat était dû à l'emploi de la force militaire, et le droit restait une arme possible entre les mains du roi de France. À l'inverse, la Provence et le Dauphiné appartenaient en droit au Saint-Empire, tout comme la Comté ; mais les premières étaient en réalité possessions non contestées du roi de France, et la troisième relevait du cercle de Bourgogne. La Lorraine était terre du Saint-Empire ; mais en 1542, au traité de Nuremberg, le duché avait été déclaré libre et non incorporable au corps germanique, simplement placé sous la protection de l'Empire, auquel il versait une contribution annuelle. En revanche, en 1541, François 1^{er} avait contraint le duc Antoine, qui venait d'épouser Chrétienne de Danemark, nièce de l'empereur, à reconnaître sa suzeraineté sur le Barrois mouvant. Simple exemple de la complexité des relations internationales, où les survivances du passé se mêlaient inextricablement aux problèmes du moment.

3. Trois nécessités immédiates

Si les vieux mythes et les ambitions inassouviées continuaient d'alimenter relations diplomatiques et conflits militaires, ceux-ci traduisaient aussi la nécessité de régler dans l'urgence des problèmes concrets et immédiats. Pour l'heure, le roi de France devait empêcher l'empereur de vaincre définitivement les princes protestants allemands, donc d'assurer sa suprématie non seulement sur l'Empire, mais également sur la chrétien-

té ; ce qui supposait à la fois l'ouverture d'une route permettant d'intervenir en Allemagne et le blocage des voies de communication entre les diverses possessions de Charles Quint.

Contre ce dernier, le roi de France avait toujours recherché l'appui des princes allemands, eux-mêmes soucieux de conserver leur autonomie et de défendre les "libertés germaniques". Les princes protestants s'étaient particulièrement sentis menacés et avaient constitué, autour de l'électeur Jean-Frédéric de Saxe et du landgrave Philippe de Hesse, une alliance défensive, la ligue de Smalkalde (1530-1531). En 1546, ces princes furent mis au ban de l'empire et l'empereur mena contre la ligue une double campagne, au sud sur le Danube, au nord en Saxe, de juillet 1546 à avril 1547. Victorieux à Mühlberg (24 avril 1547), Charles Quint parut en mesure d'imposer sa loi à tous les Allemands, après avoir déchu de sa dignité l'électeur de Saxe au profit de son cousin Maurice. Par l'*Interim* d'Augsbourg (15 mai 1548), il exigea le rétablissement du culte catholique dans tous les territoires protestants, tout en accordant la communion sous les deux espèces et le mariage des prêtres. Malgré les pressions et les persécutions, plusieurs Etats refusèrent d'appliquer l'*Interim*, notamment Magdebourg. Une nouvelle ligue se forma en 1549 autour du margrave Jean de Brandebourg, du duc Albert de Prusse, des ducs de Mecklembourg et de Lunebourg ; Maurice de Saxe lui-même conclut un accord avec eux, tandis que des négociations menées avec le roi de France aboutissaient à la signature du traité de Chambord en janvier 1552.

Comme l'alliance avec les Turcs, celle ainsi passée avec les protestants allemands pouvait sembler "contre nature". Comme elle, elle se voulait provisoire. Elle ne devait pas empêcher Henri II de mener une politique répressive à l'égard des réformés français. Dès le début de son règne, il avait créé au parlement de Paris une seconde chambre criminelle pour juger les cas d'hérésie. Née le 8 octobre 1547, la Chambre ardente multiplia les bûchers à partir de décembre et, quand elle cessa de fonctionner en janvier 1550, la poursuite des hérétiques continua vigoureusement. L'édit de Paris du 19 novembre 1549 avait rangé l'hérésie parmi les séditions ; celui de Chateaubriant de juin 1551 confia le jugement des désordres publics aux cours inférieures comme aux parlements, sans possibilité d'appel. L'alliance allemande était donc bien une alliance de rai-

son politique, dirigée contre Charles Quint, tout comme l'hostilité manifestée envers le pape Jules III se nourrissait d'abord du même désir de nuire à l'empereur.

Secourir les princes allemands supposait la possibilité, pour le roi de France, d'intervenir directement en Allemagne. Les plans étudiés à partir de 1550 prévoyaient une double action, aux Pays-Bas et dans l'Empire. Si la première ne posait pas de problème particulier, la seconde supposait l'ouverture d'une "route d'Allemagne", donc la traversée de la Lorraine. L'état lorrain était alors affaibli par la minorité de son duc, Charles III (né en 1543 et duc en 1545), mais réputé dangereux puisque la régence y était exercée par Chrétienne de Danemark, nièce de Charles Quint. Celui-ci surveillait de près ce qui se passait dans les duchés. Chrétienne avait fait appel à des ingénieurs italiens ayant toute la confiance de son oncle pour améliorer les fortifications de Nancy, La Mothe, Stenay, Pont-à-Mousson. Chrétienne et son beau-frère, Nicolas de Vaudémont, s'étaient rendus à la diète d'Augsbourg en 1547-1548. Peu après, Nicolas abandonnait l'état ecclésiastique pour épouser Marguerite d'Egmont en présence de l'empereur. Au printemps 1549, Chrétienne et Nicolas se rendaient à Bruxelles pour y saluer Philippe. Ils désignaient deux représentants à la chambre impériale de Spire. Ils autorisaient en 1550 le transfert à Bruges des restes de Charles le Téméraire. En bref, la Lorraine paraissait en passe de renoncer aux avantages du traité de Nuremberg pour s'intégrer plus complètement dans l'ensemble des possessions de l'empereur. Se préoccuper de cette situation en même temps que l'on se dirigerait vers l'Allemagne paraissait donc nécessaire au roi de France, auprès de qui l'influence des Guise était prépondérante. Intervenir dans les Trois Évêchés de Metz, Toul et Verdun devait compléter le dispositif, d'autant plus que l'autorité des évêques y demeurait fragile et que le roi pouvait compter sur un accueil relativement favorable, notamment à Metz où siégeait un prélat réputé "français", Robert de Lenoncourt. Ce serait contrer les pressions exercées par l'empereur pour y accroître son influence et empêcher toute velléité de renaissance d'une nouvelle Grande Bourgogne ou Lotharingie plus ou moins hostile sur le flanc oriental du royaume.

Ouvrir la route d'Allemagne, c'était nécessairement s'intéresser à la Lorraine, sinon pour l'occuper, du moins pour la contrôler. gêner les relations entre

l'Empire et l'Espagne, c'était nécessairement s'intéresser au Milanais. Pour se rendre dans la péninsule ibérique, l'empereur disposait de trois routes possibles. La plus directe traversait en diagonale le royaume de France ; elle supposait l'existence de relations pacifiques ; elle ne fut empruntée qu'une seule fois en 1538-1539. La seconde était la voie maritime, extrêmement longue et relativement peu sûre. Elle supposait de bonnes relations avec les Anglais qui contrôlaient en partie le Pas-de-Calais : d'où les palinodies de Henri VIII et les efforts des antagonistes pour le faire entrer dans leur jeu. La mainmise du roi d'Angleterre sur Boulogne (1546) semblait renforcer sa position ; mais, dès 1550 Henri II était rentré en possession de la ville, moyennant le paiement de 400 000 écus et une alliance conclue avec le jeune roi Edouard VI (parrain du futur Henri III en 1551). Quant à la troisième route, la plus importante, elle passait par l'Italie : d'où l'importance stratégique du Milanais qui n'apparaissait plus, dans cette perspective, comme un rêve gratuit des rois de France, mais bien comme une position clé susceptible de gêner considérablement l'empereur, s'il ne la contrôlait pas. Henri II ne pouvait donc pas renoncer à l'occuper : l'accord signé avec les princes allemands prévoyait expressément que ces derniers appuieraient son entreprise de reconquête. L'alliance perpétuelle avec les Suisses avait fermé à l'empereur la route des Alpes occidentales et l'occupation par les Français de la Savoie et d'une partie du Piémont faciliterait, le moment venu, le retour à Milan, soit par une conquête armée, soit sous forme d'un échange (restitution de la Savoie et du Piémont à leur légitime souverain contre l'abandon au roi de France du Milanais). En Italie comme en Lorraine, la préoccupation majeure restait le contrôle des routes qui permettaient d'intervenir au cœur des possessions impériales. Il ne s'agissait donc nullement de doter le royaume de ses "frontières naturelles" : en Navarre également, l'hypothétique reconquête de la Haute-Navarre aurait fait franchir la barrière des Pyrénées et facilité l'entrée dans la péninsule. Le roi de France recherchait plus des points de passage et d'appui et des bases d'intervention que de nouveaux territoires à annexer.

Le "Voyage d'Allemagne" porte donc bien son nom. Il s'agit moins de conquérir que d'intervenir pour empêcher l'action de l'adversaire. Ni les états provisoirement traversés, voire occupés, ni leurs institutions ne

sont remis en cause, non plus que leurs "frontières" ; celles-ci sont, du reste, si floues, si perméables, si incertaines qu'elles permettent bien des oscillations et des fluctuations. L'intervention du roi de France en Lorraine s'inscrit dans une politique d'ensemble assez complexe, où se conjuguent nombre d'ambitions et d'objectifs, anciens ou nouveaux ; elle reste cependant très traditionnelle dans ses causes comme dans sa réalisation. Au regard de l'historien pourtant, elle semble ouvrir des perspectives nouvelles, esquisser les grandes lignes d'une politique "moderne". La "Realpolitik" qui

s'impose finalement aux états européens met un terme presque définitif aux vieux mythes : la chrétienté disparaît, l'empire n'est plus que l'ombre de lui-même et la croisade s'efface devant les luttes religieuses entre chrétiens. Charles Quint, désabusé, en tirera bientôt les conséquences en abdiquant. La Bourgogne restera définitivement française, le Milanais échappera au roi de France, la Navarre demeurera partagée. Dans une certaine mesure, c'est bien en Lorraine que se seront précisés, au tournant du siècle, ces changements fondamentaux.